

par les palpitations de leurs membres et le ruissellement de leur sang (1). Les Péruviens en multipliaient le nombre, jusqu'à ce que les présages fussent favorables (2). Les Cimbres les disséquaient pour lire dans leurs entrailles (3). Les Lusitaniens les foulaient aux pieds pour provoquer des convulsions prophétiques (4). Les Scythes répandaient leur sang sur un glaive, et le sort se faisait connaître à la manière dont ce sang coulait (5). L'agonie avait de la sorte sa signification mystérieuse, et la curiosité devenue féroce s'armait contre la nature (6).

(1) DIOD. V.

(2) ZARATE, Hist. de la conquête du Pérou, I, 52.

(3) STRABON, VII. MALLET, notes sur la 8^e fable de l'Edda.

(4) STRAB. XIII.

(5) HÉROD. IV. Chez les Slaves, c'était en le buvant que les prêtres se procuraient une ivresse qui leur dévoilait l'avenir.

(6) « Lorsque tu sacrifies un homme, dit le Calica-pouran, si sa tête tombe à l'est, elle te promet la richesse; au sud, quelque sujet de terreur; au sud-ouest, la puissance; à l'ouest, le succès; au nord-ouest, un fils. Si des larmes s'échappent de ses yeux, c'est l'indication de quelque révolution politique; si la tête sourit,

Nous ne nierons point que dans tous les pays, les sacrifices humains ne tendent à s'adoucir (1); aucune puissance ne résiste avec un succès complet à la marche nécessaire de l'esprit humain. L'intérêt et la pitié se réunissent contre une coutume barbare, et même dans les religions sacerdotales, elle tombe graduellement en désuétude. Du temps de la conquête de l'Amérique les Péruviens y avaient renoncé (2). Ils se contentaient de tirer du front des enfants un peu de sang, qu'ils répandaient sur de la farine, avec laquelle ils pétrissaient des gâteaux, distribués solennellement au peuple. Les Syriens avaient substitué une biche à la vierge immolée précédemment (3). La tradition des Guèbres porte que les Perses présentaient leurs fils au feu

« séparée du corps, c'est pour le sacrificeur un gage de
« bonheur et de longévité; si elle te parle, tu peux croire
« toutes ses paroles. » (As. Res. V, 371-391.) Dans le Ramayan, Rama tue le terrible Kabandha et le brûle sur un bûcher; celui-ci prend aussitôt une forme divine et révèle à Rama tout ce qu'il veut savoir.

(1) CREÜTZ, II, 481; III, 28 et 341.

(2) GARCIL. DE LA VEGA, Hist. des Ind. II, 26.

(3) PORPH. de Abst. II.

sacré; cette cérémonie rappelait les victimes brûlées en l'honneur des dieux (1). Le roi d'Égypte, Amosis, ordonna qu'on jetât dans un bûcher des simulacres de cire (2).

Les Égyptiens ont conservé l'habitude de livrer au Nil l'image d'une vierge, le jour où l'on perce la digue pour faciliter l'inondation (3). La plupart des réformateurs de la reli-

(1) On retrouve la même coutume chez les tribus voisines des Juifs : les princes idolâtres d'Israël et de Juda, Achaz et Manassez, firent traverser les flammes à leurs enfants pour les consacrer à leurs idoles (Rois. II, c. 16, v. 3, et c. 2, v. 6).

(2) PORPH. in Eusèb. Pr. ev. IV, 16. THÉODORE, de Sacrif. c. 8. En d'autres lieux, ces simulacres furent remplacés par des gâteaux, comme en Amérique (ATHÉNÉE, IV, MARSHAM, Can. Chron. sect. XI. MEURS. de Rep. ath. I, 9). Plutarque rapporte que les prêtres marquaient les animaux qu'ils se préparaient à frapper d'un cachet figurant un homme à genoux, les mains liées et la tête menacée d'un glaive (de Isid.). Un érudit moderne a reconnu facilement à ces traits une réminiscence des sacrifices autrefois en vigueur (SCHMIDT, de Sacerd. et Sacrif. Ægypt. p. 287).

(3) SAVARY, I, 13. SICART, Mém. sur l'Égypte. Lett. éd. p. 471. Il est assez curieux de retrouver chez les Chinois la même progression pour l'immolation des animaux. L'empereur Kaotzé voulut qu'on les remplaçât par de

gion indienne désapprouvent les sacrifices humains (1). Dans le Ramayan, Ombourischa veut en offrir un : Indra sauve la victime (2). Les Brames se servent de figures de pâte, et procèdent d'ailleurs à la cérémonie comme s'ils immolaient des êtres vivants (3).

petites images (PAW, Ég. et Chin. II, 212). Les habitants de Siam ont imité, par économie, ce que d'autres nations ont fait par humanité. Toutes leurs offrandes sont en papier artistement découpé, suivant la forme des objets sacrifiés autrefois en nature (LALOUBÈRE, I, 367).

(1) Bouddha, la 9^e ou la 19^e incarnation de Wichnou, les proscrivit de la manière la plus formelle. V. Gita-Govindâ, ou l'hymne de Jajadeva, en l'honneur des incarnations de Wichnou.

(2) Ramay., p. 412-513. V. pour des détails, vol. III, p. 199-201. L'Aschwameda, sacrifice du cheval; le Gommedha, sacrifice de la vache, sont des adoucissements du Pouroushameda, sacrifice de l'homme.

(3) As. Res. I, 265. On n'offre plus à la déesse Bhavani, dont nous avons parlé ci-dessus, que des coqs et des taureaux au lieu d'hommes. On voit dans le Jajour-Vède des traces d'adoucissement. Il prescrit d'attacher à des pieux cent quatre-vingt-cinq hommes de différentes tribus, professions et castes; mais, après un hymne récité en mémoire du sacrifice de Nayarana (Wichnou, As. Res. VII, 251), ils sont détachés et mis en liberté. Les animaux profitent d'une progression du même genre. A la célébration des noces, ou lors de la réception de tout étranger

Ainsi le pouvoir sacerdotal fléchit, malgré lui, devant le travail de la nature et du temps; mais ce n'est pas sans opposer à ces deux adversaires une résistance obstinée; ce n'est pas sans remporter sur eux de fréquentes victoires. Vainement un roi du Mexique (1) prohibe les sacrifices humains; il est contraint à les rétablir, et tout ce qu'il obtient, c'est de les borner aux prisonniers de guerre. Vainement les peuples demandent à Centéotle (2) de les délivrer de ces rites cruels. La déesse promet, mais les prêtres ajournent l'accomplissement de ses promesses. En dépit des lois d'Amosis, les Égyptiens offrirent long-temps des hommes pour victimes. En dépit des réformateurs indiens, et malgré l'autorité des incarnations, le Gange engloutit encore aujourd'hui des enfants et des femmes; et le sacerdoce pro-

distingué, on avait l'habitude de sacrifier une vache, et, en souvenir de cet usage, un hôte est encore appelé *gohhna*, tueur de vache. Aujourd'hui l'hôte intercède, et la vache amenée près de l'autel est renvoyée libre. (As. Res. VII, 290-293). V. ci-dessus, tome III, p. 204.

(1) Nezahual-Cololt, roi d'Acolhuacan.

(2) La déesse de la fécondité.

fité de toutes les circonstances pour réclamer contre des innovations dont il s'irrite, et pour rétablir avec une pompe triomphale les rites de l'antiquité. Le relâchement n'est que momentané. Des que les peuples, assez malheureux pour être soumis à l'empire des prêtres, éprouvent quelques revers, ou qu'un phénomène extraordinaire les effraie, la négligence paraît une criminelle tentative pour frauder les dieux de ce qui leur est dû, et l'homme abjure, au milieu des remords, un respect impie pour la vie de l'homme, le père une pitié sacrilège pour les jours de ses enfants (1).

(1) Voyez le fait relatif aux Carthaginois, tome II, p. 169-170. Il est si vrai que le principe sacerdotal est au fond de toutes ces notions, que les apologistes, les plus zélés de l'Église le reconnaissent en termes exprès. La théorie également consolante et incontestable du suffrage catholique, dit M. de Maistre, se montre au milieu des ténèbres antiques, sous la forme d'une superstition sanguinaire; et comme tout sacrifice réel, toute action méritoire, toute macération, toute souffrance volontaire peut être véritablement cédée aux morts, le polythéisme, brutalement égaré par quelques rémipiscences vagues et corrompues, versait le sang humain pour apaiser les morts. » (Loc. cit. 411.)

Les sacrifices funéraires qu'on peut regarder comme de la même nature que les sacrifices humains disparurent graduellement chez les Grecs. Il y aurait ignorance à relever quelques faits épars pour en inférer l'existence d'un usage permanent. Lorsque Achille poignarde, sur le bûcher de Patrocle, douze prisonniers troyens (1), cette barbarie n'est ni motivée, ni justifiée par la religion, et l'horreur qu'en témoigne le poète en la racontant prouve qu'elle n'était conforme ni aux opinions, ni aux mœurs nationales.

Virgile, dont toutes les descriptions de rites religieux sont empruntées d'Homère, sauf les inexactitudes introduites par la philosophie contemporaine ou le désir de faire effet, Virgile, disons-nous, montre les Troyens, auxquels il attribue toujours les mœurs grecques, brûlant sur le bûcher de Misène ses vêtements, sa trompette et ses armes; l'idée de sacrifices sanglants ne se présente point à la pensée du poète (2). Si dans un autre livre de l'Énéide (3),

(1) Iliade.

(2) Énéid. VI, 214-221.

(3) Énéid. X, 517-515, et aussi XI, 81-82.

il parle des captifs que son héros veut immoler aux mânes du fils d'Évandre, c'est une imitation d'Homère. Mais l'imitateur n'ajoute point que le sacrifice ait eu lieu.

Le sacerdoce s'oppose encore à cet effet du progrès des idées. Sous son empire, la férocité de l'homme sauvage, la superstition de l'homme ignorant, traversent les époques de la civilisation qui s'en effraie sans s'en affranchir. Chez les Scandinaves, non-seulement les richesses des princes étaient consumées avec les armes qui leur avaient servi à les conquérir, mais leurs esclaves étaient massacrés, et leurs femmes enterrées ou brûlées avec eux (1). Celles des Caciques de Saint-Domingue subissaient le même sort, soit par une résignation volontaire, soit par la contrainte exercée sur elles pour les réduire à l'obéissance (2). En

(1) Hist. Norw. pass. OLAUS, TRYGGUES. Sag. KEMPF. Antiq. Select. p. 147. Segrïde, reine de Suède, se sépara d'Éric, son époux, parce qu'il n'avait plus que dix ans à vivre, et qu'elle aurait été forcée de s'ensevelir dans le même tombeau. (BARTHOL. Ant. 506 et suiv.) Branbilda, dans l'Edda, monte sur le bûcher de Sigourd, et entonne un chant de triomphe, en se laissant brûler avec lui.

(2) V. ci-dessus, t. I, liv. II, chap. IV, p. 293-294, 2^e édit.

Perse et en Éthiopie, les courtisans revêtus de certaines dignités devaient mourir avec le monarque (1). Au Mexique et au Pérou, les frères du roi périssaient avec lui, et, malgré l'exception introduite d'ordinaire par les prêtres en leur propre faveur, celui qui présidait au culte privé du prince était enfermé dans son tombeau (2). On enterrait avec le roi des Scythes, sa concubine, son échanton, son cuisinier, son ministre, ses écuyers, des chevaux, et à l'expiration de l'année, cinquante de ses serviteurs étranglés étaient placés à cheval autour de sa sépulture (3). Les Ephtalites renfermaient un certain nombre de guerriers dans la tombe de leurs généraux morts en combattant (4). Chez les Japonais, qui conservent soigneusement les formes d'une religion sacerdotale, dont le fond a disparu, on ensevelit des soldats et des es-

(1) XÉNOPH. *Cyrop.* VII, 3. *Diod.* III, 4.

(2) ACOSTA, *Hist. nat. et mor. des Ind. occid.* V, 78. On sacrifiait de plus des hommes difformes, pour que dans l'autre monde ils amusassent leurs maîtres. Singulier mélange de religion, de bouffonnerie et de cruauté.

(3) HÉRODOT. *IV*, 71-72.

(4) PROCOP. *de Pers.*

claves avec les chefs de l'armée et de la cour (1). La coutume qui contraignait les femmes à mourir avec leurs maris avait été en vigueur chez les Gaulois; car César nous dit que de son temps elle était à peine abolie (2); elle subsistait chez les Hérules (3), et nous la retrouvons aux Indes (4).

Les deux femmes de l'Indien Cétés, officier de l'armée d'Eumène, après la mort d'Alexandre, furent la proie des flammes (5). Cette pratique défie les lois européennes à Bénarès et à Bombay (6): et ce sont les brames qui entraînent au bûcher les malheureuses victimes, tantôt les enivrant de parfums et de liqueurs spiritueuses et les étourdissant d'une musique bruyante, tantôt les poursuivant de l'idée de l'opprobre, et même employant la violence

(1) *Rel. des Voy. qui ont servi à l'établissement de la compagnie holland. des Ind. orient.*

(2) *De Bello Gallic.* VI, 19. *POMP. MELA*, III, 8.

(3) PROCOP. *Goth.* III, 14. SOLIN, XIV. V. POMPONIUS MELA, II, 2, sur d'autres peuples.

(4) VALER. MAX. II, 6.

(5) DIOD. XIX, 10.

(6) HERD. *Phil. de l'Hist.* III, 43. *As. Res.* IV, 224.

pour consommer l'affreux sacrifice; car si la veuve se rétracte, lorsque la cérémonie est commencée, la force est permise pour la contraindre à l'achever (1).

(1) Histor. fragm. of the Mog. empire of the Marattoes, and of the English concerns in Hindostan, p. 126.

CHAPITRE III.

Des Privations contre nature.

Nous avons déjà fait remarquer, à nos lecteurs (1) ce qu'il y a de mystérieux dans le sentiment de pudeur ou de honte inhérent à l'union des sexes; nous avons indiqué par quelle transition fort naturelle ce sentiment inexplicable a pu suggérer à l'homme l'idée de quelque chose de criminel dans les jouissances dont il rougissait. Même aujourd'hui que la religion et la société ont sanctifié la reproduction des êtres par des formes solennelles, une notion de souillure y demeure attachée. L'épouse qui sort des bras d'un époux, nous semble, quand notre imagination veut la suivre dans les embrassements qu'elle a dû subir, avoir perdu de sa pureté, et la mater-

(1) T. I, p. 172, 2^e édit.